



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 décembre 2008
D - 20080695

Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (***présent jusqu'à 18 h 15***), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Suspension de séance à 20 h
Reprise de la séance à 21 h

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

Etaient Présents :

M. Jean Marc GAUZERE

Excusés supplémentaire :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

***Projet de partenariat avec la société ECOCERT dans le cadre
de l'obtention du label EVE pour certains espaces verts
gérés par la direction des parcs et jardins.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a mis en place un programme ambitieux en matière de développement durable. Ce programme, initié lors de la mise en place de la Charte d'Ecologie Urbaine et du Développement Durable, trouve son développement naturel dans le cadre de l'Agenda 21.

En ce qui concerne plus particulièrement la gestion des parcs et jardins, cette ambition vise à l'obtention de deux labels de qualité :

- l'un, 'Iso 14001', certifiant la qualité du fonctionnement de la Direction des Parcs et Jardin (Iso 14001) sous l'angle de la réduction continue de l'impact de son fonctionnement sur l'environnement (mise en place d'un système de management environnemental) ;
- l'autre, label de qualité, certifiant la qualité environnementale des principaux parcs et jardins, avec des niveaux d'exigences minimum déterminés dans un référentiel.

A ce jour, il n'existe qu'un référentiel au plan national pour authentifier la qualité écologique de la gestion d'un espace vert, il s'agit du label « Espace Vert Ecologique » (EVE) délivré par la société Ecocert.

Ce Label certifie que l'espace concerné est géré et entretenu en prenant en compte 10 critères spécifiques tels que :

- la gestion de l'eau, de l'air et du sol ;
- le respect de la biodiversité, du paysage, de l'environnement ;
- la qualité des matériels, des matériaux ;
- les aspects humains et sociaux.

L'obtention de cette certification implique un partenariat avec la Société ECOCERT qui réalise un diagnostic, accompagne, conseille, et au final attribue ou non cette certification aux sites qui sont proposés par la collectivité.

Le chiffrage exact ne peut être réalisé dès maintenant car il nécessite un diagnostic préalable par site. Le coût maximum annuel proposé est de 25000 euros, le partenariat est prévu pour une durée 3 ans.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- permettre à la Direction des Parcs et Jardins de se rapprocher de cette société pour atteindre les buts annoncés.
- autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à l'obtention de ce label sur le compte 617 études et recherches, enveloppe 013531, CEX ESPVER

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire**